

## Supervision individuelle à Poitiers



### Notre approche de la supervision individuelle

Accompagnement professionnel individualisé, la **supervision individuelle** peut aussi se décliner au singulier. . . Elle consiste alors en une séance de 45 à 75 minutes, inscrite dans une régularité, sur un rythme convenu entre le **superviseur** et le professionnel. C'est un format privilégié pour travailler ce que le professionnel investit dans les relations d'aide qui constituent son activité, et donc sa propre distance au travail. C'est un espace de recul, espace où la parole prend sens, où les émotions liées au transfert dévoilent de quoi elles sont aussi le nom. Cet espace doit contribuer à rendre lisibles au professionnel les enjeux personnels de son activité.

Nous proposons des prestations de **supervision individuelle** sur **Poitiers** et les départements de l'ex région Poitou-Charentes.

### Rôle de l'animateur

Lors d'une séance de **supervision individuelle**, l'animateur doit permettre un questionnement sécurisé et accompagné de la pratique, garantir la capacité à penser du **professionnel** et protéger l'activité de celui-ci de ses processus personnels.

Il garantit à la fois l'intégrité de la personne qu'il accompagne, et l'objectif professionnel de celui-ci, en le renvoyant vers un espace thérapeutique s'il en était besoin. **La supervision individuelle** préserve donc autant les personnes que les missions qu'elles sont censées exercer.

Retrouver notre article en PDF : **[supervision-individuelle-a-poitiers.pdf](#)**